

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE  
SEANCE VENDREDI 17 FEVRIER 2023**

**CONSEILLERS MUNICIPAUX :**  
EN EXERCICE : 15  
PRÉSENTS : 11  
Procurations : 4  
Absent : 0

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept février à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

**Présents :** BALMADIER André, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, PAGES Anne, PANTEL Emilie, RODIER Sylvain, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

**Présents par procuration :** Monsieur BECHETOILLE Xavier à Monsieur BRUNET Jean-Marie, Monsieur PARENT Philippe à Monsieur SOULIER Samuel, Madame DOMEIZEL Emilie à Monsieur BALMADIER André, Madame GOEURY Béatrice à Madame PANTEL Emilie.

**Absent :** Néant

**Secrétaire de séance :** Madame CONSTANT Sandrine

**2 - OBJET : CONCEPTION ET REALISATION D'UN PUMPTRACK SITUE AU COMPLEXE SPORTIF LA BAISSSE A SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE – RESULTAT DE LA CONSULTATION ET ATTRIBUTION DU MARCHE**

Par délibération du 23 décembre 2020, le Conseil Municipal de Saint-Alban a délibéré favorablement pour le projet d'aménagement d'un circuit de pumptrack à la zone sportive de la Baisse à Saint-Alban.

Une procédure de marché public a été lancée en date du 12 janvier 2023. À la date limite de réception des offres, à savoir le 3 février 2023 à 12h00, les propositions suivantes ont été faites :

- L'entreprise HURRICANE TRACKS à Castelnau-le-Lez (34) : 119 120.00 € HT
- L'entreprise MARQUET à Saint-Flour (15) : 88 165.00 € HT
- L'entreprise DSR BIKE N SNOW à Aubarede (65) : 119 747.68 € HT

Après analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise HURRICANE TRACKS pour un montant total HT de 119 120.00 €.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- RETIENT l'entreprise HURRICANE TRACKS pour un montant total HT de 119 120.00 € soit 142 944.00 € TTC ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Maire,

Monsieur Samuel SOULIER

